

RÉUNION DU

29 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation: 22 mars 2018

Présents : Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU. Bruno MOUNIER, Laurent COSNARD, Peggy PELLETIER, Emilie JOLLY et Christine RATEAUD.

Absents excusés : Aurélie ROY a donné procuration à Frédéric BRUNETEAU

Secrétaire de séance : Peggy PELLETIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'ajout d'un point à l'ordre du jour : modification du taux de TVA sur les cessions de terrain dans le lotissement « Le Clos des Salicaires ».

DERNIER PV DE REUNION

Après quelques observations et corrections, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2018. Les taux se présentent comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.67 %
- Taxe foncière sur le bâti : 17.87 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.67 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette suggestion.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de la façon suivante et inscrit cette somme au budget 2018, compte 6574 :

- ACCA de LE MUNG : 100 €
- Comité des Fêtes de LE MUNG: 100 €
- FNACA : 50 €
- France Alzheimer : 50 €
- Hôpital pour les enfants : 50 €
- Institut Bergonié : 50 €
- Marché de l'espoir : 50 €
- Sclérosés en plaques nafsep : 50 €
- Ligue contre le cancer : 50 €
- Donneurs de sang bénévoles : 30 € soit un total de 580 €.

Une réserve de 370 € sera prévue au budget 2018 afin de faire face à d'éventuelles demandes de subventions en cours d'année. Le compte 6574 sera donc crédité de la somme **950 €**.

ACHAT NOUVEAU COPIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le photocopieur, devenu trop vétuste.

Il donne lecture des offres reçues à savoir :

- **JEAPI :** machine A3 couleur – Sharp MX 2630 neuve pour 2 698 € HT soit 3 237.60 € TTC.
Cout copie – NB : 0.0004 € HT et couleur : 0.04 € HT
Mise en configuration offerte
- **REX ROTARY :** machine A3 couleur – Ricoh MPC 2003 reconditionné pour 1 912 € HT soit 2 294.40 € TTC.
Cout copie NB et couleur pour 22 € par mois.
Reprise de l'ancien photocopieur
- **BSI :** machine A3 couleur – Konica Minolta BHC 227 pour 2 650 € HT soit 3 180 € TTC.
Cout copie – NB : 0.0005 € HT et couleur : 0.05 € HT
Reprise de l'ancien photocopieur

Après avoir étudié toutes les offres, le Conseil Municipal, décide de retenir la proposition de Rex Rotary. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 et Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se référant à ce dossier.

NOUVELLE APPLICATION TVA SUR CESSION DE TERRAINS - LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 mai 2009, il avait été décidé de soumettre au régime de la TVA la cession des terrains situés dans le lotissement « Le clos des Salicaires »

Le taux en vigueur à l'époque était de 19.6 %.

Mais, compte tenu de la modification du taux de TVA à 20 % résultant de la Loi de Finances rectificative pour 2013, et applicable à compter du 1er janvier 2014, il y a eu lieu de modifier les modalités de calcul de la cession soumis à la TVA sur la marge, pour la régularisation des actes à venir.

Au regard de nouvelles dispositions et en application des articles 266 et 267 du CGI, le taux de TVA de 20 % doit s'appliquer sur le prix de vente total des parcelles.

Le prix de cession des parcelles viabilisées est donc fixé à 28.50 € HT du m² soit 34.20 € TTC du m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve la taxation à 20 % pour les futures cessions de parcelles dans le lotissement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire fait part des projets à venir sur le budget 2018 :

- Aucune communication sur les dotations et compensations de l'état n'a été faite à ce jour
- Investissement : réfection de la toiture de l'église, projet abri bus, achat de photocopieur et extension de réseau aux grandes maisons

QUESTIONS DIVERSES

1. Projet véloroute (Flow vélo) : Monsieur le Maire informe qu'une passerelle en encorbellement est prévue en aval du pont barrage avec une ouverture au 1^{er} semestre 2019. Les aménagements routiers doivent donc être réalisés.
A la charge de la commune : l'entretien des aménagements de la parcelle B 113 le long de la D 119. Une subvention de 70 % pourra être accordée par le Département.
2. Secrétaire : son CDD se termine le 30 juin prochain. Son contrat sera renouvelé en CDI (recrutement contractuel).
3. Travaux barrage : Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la première réunion d'information et ajoute qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 12 avril 2018 à 18 h 30 à la salle multi loisirs de St Savinien.
A ce jour les informations connues sont : démarrage des travaux fin mai / début juin avec une circulation alternée puis fermeture définitive du barrage pendant deux mois à partir de septembre / octobre.
Une passerelle piétonne sera mise en place avec mise à disposition de 9 navettes desservant St Savinien.
Concernant le transport scolaire, la solution proposée est de faire le tour à l'envers (commencement par les ramassages de LE MUNG puis CRAZANNES – PORT D'ENVAUX – TAILLEBOURG)
4. Graine de tournesol : demande de mise à disposition de la salle pour y organiser des ateliers ludiques. Une convention sera signée entre les deux parties.
5. Commune nouvelle : Monsieur GODINEAU, Maire de St Savinien et Président de la CDC a suggéré la possibilité de faire une commune nouvelle à la taille de l'ancien canton. Un cabinet d'étude est missionné et financé au prorata du nombre d'habitants des communes concernées. Une première réunion a eu lieu le 27 mars dernier avec à l'ordre du jour : les projets, la gouvernance, le vote des compétences et la fiscalité. Prochaine réunion le 24 avril 2018. Monsieur le Maire précise que ce n'est qu'une étude.
6. Repas communal : la date retenue est le 13 mai 2018 au restaurant le Bec Fin
7. Devis : Une demande de déplacement de poteau sis aux Abelins avait été faite auprès d'Orange. Un premier devis de 320 € relatif à l'étude de faisabilité avait été accepté. Après étude, le coût du déplacement serait de 3200 € HT. Devis refusé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.